



FICHE D'INSCRIPTION « SPORTIVALES 2026 »

Du 6 au 24 juillet 2026

8/17 ans (2018 à 2009)

IDENTITÉ du JEUNE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

.....

Date de naissance :

RESPONSABLES

M. Mme :

ADRESSE :

.....

.....

TEL :

PORTABLE :

TEL PROFESSIONNEL :

EMAIL :

TARIFICATION ET RÈGLEMENT

Tarification selon Revenu Fiscal de Référence du foyer (2 parents)

- RFR inférieur à 12 000 € : **70 € Semaine 1 et 3 / 56 € Semaine 2**
- RFR entre 12 000 € et 40 000 € : **80 € Semaine 1 et 3 / 64 € Semaine 2**
- RFR supérieur à 40 000 € : **90 € Semaine 1 et 3 / 72 € Semaine 2**

- Semaine 1 : Du 6 au 10 juillet
- Semaine 2 : Du 13 au 17 juillet
- Semaine 3 : Du 20 au 24 juillet

Soit semaines

Montant total€

Chèque (n° + Banque) :

PIÈCES À FOURNIR

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire
- Copies des pages de vaccinations du carnet de santé.
- Certificat médical de non contre indication à la pratique sportive Multisports de l'année en cours soit à partir de septembre 2025. ATTENTION : Aucun certificat antérieur ne sera pris en compte.
- Test d'aisance aquatique
- Attestation d'assurance 2025/2026
- Règlement par chèque à l'ordre de : Régie Jeunesse de Mourières.
- Copie de la 1ère page de l'avis d'imposition du foyer (2025) - Si non fournie le dernier barème est appliqué

INFORMATIONS

- L'encadrement est constitué d'une équipe technique et pédagogique diplômée.
- Le programme des activités peut être modifié en raison d'intempéries, de trop forte chaleur, de changements liés à l'animation d'une activité, de la réglementation de l'accès au massif...
- Les repas et les goûters sont fournis par la Commune.
- Prévoir chaque jour une gourde d'eau (solide) d'une contenance suffisante, une crème solaire et une casquette (obligatoire)

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e) M. ou Mme, responsable légal de

- Autorise la responsable de l'équipe - en cas de nécessité absolue si les parents ne sont pas joignables - à prendre les mesures d'urgence (traitements, hospitalisation, anesthésie, intervention...) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.
- Autorise mon enfant à quitter la structure seul (à partir de 10 ans)
- Autorise l'équipe d'animation à photographier mon enfant dans le cadre des activités, en vue de leur diffusion (site de la Commune, Bulletin Municipal, Presse...)

Fait à Mourières le 2026

Signature (Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)